

Ref : JMB/DAF/006/07/2025

**Décision n°006-2025**  
**Portant délégation de signature spécifique**  
**à la Direction des Ressources Humaines**

**LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE MAYOTTE,**

- Vu** le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;
- Vu** le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu** l'arrêté de l'Agence régionale de santé de Mayotte du 05 juin 2025 prononçant la nomination en qualité de directeur par intérim du Centre Hospitalier de Mayotte, Jean-Michel BEAUMARCHAIS, à compter du 01 juillet 2025 au 31 août 2025.
- Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 16 août 2024, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, Madame Laetitia LAVALLEE, directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médicaux-sociaux (classe normale), directrice adjointe à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, est prise en charge par la voie du détachement dans le corps des directeurs d'hôpital, au Centre Hospitalier de Mayotte, en qualité de directrice adjointe, pour une durée de deux ans.
- Vu** la circulaire interministérielle DGCP/6B/DHOS/F4 n°2002-634 du 31 décembre 2002 relative à la simplification des formalités de signature des mandats et d'attestation du service fait sur les factures.
- Vu** l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier de Mayotte ;

**DÉCIDE,**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**  
**Périmètre de la délégation**

La présente décision précise les modalités de la délégation de signature de Madame Laetitia LAVALLEE, Directrice adjointe à la Direction des Ressources Humaines.

Délégation de signature est donnée à Madame Laetitia LAVALLEE, pour les correspondances, actes et décisions relatifs aux personnels non médicaux concernant la Direction des Ressources Humaines, notamment :

- La gestion des crédits budgétaires affectés aux ressources humaines ;
- La gestion de la paie, ainsi que les décisions et actes afférents ;
- La gestion des frais de mission, ainsi que actes et décisions y afférents ;
- La gestion des recrutements des personnels non médicaux titulaires et non titulaires ;
- La gestion des carrières des personnels ;
- La gestion de l'évaluation professionnelle ;
- La gestion de la formation continue des personnels ;
- Les actes relatifs à la notification de marchés ou à la signature d'engagements ou à la vente en matière de formation pour le compte du CHM ;
- La gestion des grèves, ainsi que les décisions et actes y afférents ;
- La gestion des actions disciplinaires à l'exception des décisions de licenciement et de révocation ;
- La gestion des ruptures conventionnelles
- La gestion du temps de travail ;
- La gestion du contentieux ;
- Les conventions de stage pour des étudiants ou futurs professionnels accueillis au CHM

- Les ordres de missions et états des frais de déplacement des agents de sa direction

## ARTICLE 2

### Subdélégation

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laetitia LAVALLEE, délégation générale de signature est donnée à Madame Zahara RIZIKI, responsable gestion administrative des RH, pour signer en lieu et place de Madame Laetitia LAVALLEE tous les actes relevant du domaine des ressources humaines mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>.

## ARTICLE 3

### Astreinte de Direction

Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Laetitia LAVALLEE pour toute décision qu'il peut amener à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

## ARTICLE 4

### Abrogation des décisions antérieures

La présente décision abroge, annule et remplace les précédentes délégations de signature notamment la décision n°009/10/2024 du 24 octobre 2024.

Les délégataires se référeront au directeur général par intérim du CHM des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente décision.

## ARTICLE 5

### Effet et publicité

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture, communiquée au conseil de surveillance et au comptable du CHM et affichée au sein de l'établissement sur les panneaux d'affichage réservés à cet effet.

Fait à Mamoudzou, le 01 juillet 2025

Le Délégué  
**Jean-Michel BEAUMARCHAIS**  
Directeur général par intérim



Le Déléguée

**Laetitia LAVALLEE**  
Directrice adjointe  
Ressources Humaines

Le subdéléguée

**Zahara RIZIKI**  
Gestion administrative des RH

**Transmission :**

**Pour notification**

- Mme Laetitia LAVALLEE, Directrice Adjointe des Ressources Humaines – Mme Zahara RIZIKI, gestion administrative des RH

**Pour communication**

- Comptable du CHM
- Membres du conseil de surveillance du CHM

**Pour publication**

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte
- Site internet du Centre hospitalier de Mayotte

**Pour information**

- Equipe de direction du CHM